

TULLE, le 19 septembre 2023



La solidarité en action

Association Départementale
des Pupilles de l'Enseignement Public

B.P. 23 - 23, rue A.-Audubert - 19001 TULLE Cedex

Téléphone 05 55 20 01 41 - Télécopie 05 55 20 03 01

E-mail : lespep19@pep19.org - Site : <http://ad.pep19.free.fr>

Réf. : SB/NM - n° 2023.065

NOTE AUX ETABLISSEMENTS n° 31.23

Je vous demande de bien vouloir porter à la connaissance du personnel de votre établissement la vacance du poste suivant :

1 Directeur/Directrice (1 ETP) **CMPP Départemental**

Qualification/Formation :

- Diplôme de niveau I exigé
- Expérience professionnelle au niveau de la direction d'un CMPP appréciée

Missions :

- Définition et conduite de l'intervention sociale :
 - en articulation avec la direction médicale, définir et assurer l'organisation des actions médico-psycho-pédagogiques pour lesquelles l'établissement est agréé ;
 - préparer, rédiger, modifier et soumettre au Conseil d'Administration, le règlement de fonctionnement ;
 - veiller à l'application des règles, procédures en vigueur dans les champs d'intervention ;
 - assurer un suivi de la qualité des prestations, de leur évaluation ;
 - veiller au respect des droits des usagers et à leur association au projet les concernant ;
- Définition et conduite du Projet d'établissement :
 - articuler les besoins des usagers avec les politiques (publique, associative) et les caractéristiques de l'établissement ;
 - définir la stratégie et actualiser le Projet d'établissement en conséquence ;
 - rendre annuellement compte de son exécution à travers un compte rendu d'activité conforme à la demande de l'ARS;
- Animation et gestion des ressources humaines :
 - veiller à l'application des dispositions de la Convention Collective Nationale du 31 octobre 1951 et au respect des dispositions du Code du Travail ;
- Gestion financière :
 - instruire et argumenter les dossiers préparatoires aux décisions du Conseil d'Administration ;
 - engager toutes les dépenses de fonctionnement dans le cadre du budget approuvé ; engager toutes les dépenses d'investissement dans le cadre du budget approuvé après approbation par le Délégué ou son représentant ;
 - mettre en place un suivi à partir des tableaux de bord et des indicateurs de gestion pour anticiper toute dérive budgétaire et assurer un suivi budgétaire rigoureux ;
 - passer des commandes et réaliser des achats de fournitures courantes ;

- Gestion technique et logistique :
 - être responsable de la bonne gestion des locaux, matériels et moyens techniques, et de leur constante adaptation aux besoins de l'activité, aux nécessités de la sécurité, en conformité avec les moyens alloués, les procédures requises et la politique associative (responsabilité civile, responsabilité civile professionnelle, responsabilité civile exploitation, dommages aux biens confiés, circulation des véhicules terrestres à moteur, risques locatifs, multirisques, incendie).

Secteur d'activités : Secteur médico-social

Nombre de salariés au sein de l'Association PEP 19 : 480 salariés

Temps de travail : 38 h (1 ETP)

Rémunération :

- Classification selon CCN 51
- Salaire brut mensuel : 3453,32 € brut selon disposition conventionnelle

Poste à pourvoir en CDI au 1^{er} octobre 2023

Candidatures à adresser à la Direction Générale des PEP 19, avant le 3 octobre 2023, à l'attention de :

Monsieur le Responsable des Ressources Humaines
Les P.E.P. 19
23, rue Aimé Audubert – B.P. 23
19001 TULLE Cedex
Mail : lespep19@lespep19.org

La Directrice Générale des P.E.P. 19,

S. BENOIT